



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux
affaires départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société CEPE COTE MORET
pour l'implantation d'un parc éolien
sur le territoire de la commune de THONNANCE-LES-MOULINS**

Conformément au Code de l'environnement, la préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2026-06-00101 du 17 juin 2026, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 20 juillet 2026 au mercredi 21 octobre 2026**, portant sur la demande présentée par la société CEPE COTE MORET en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de THONNANCE-LES-MOULINS.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de THONNANCE-LES-MOULINS
- sur internet à l'adresse suivante : **<https://www.registre-dematerialise.fr/7368>**

Des informations complémentaires peuvent être demandées à l'adresse suivante :

cotemoret-projet@qenergy.eu

ou à celle-ci : société CEPE COTE MORET – 330 rue de Mourelet – 84000 AVIGNON.

Le public pourra faire part de ses observations :

- lors des permanences du commissaire enquêteur,
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie – 34 Grande rue – 52230 THONNANCE-LES-MOULINS ;

- par voie électronique à l'adresse : **consultation-du-public-7368@registre-dematerialise.fr**

Les observations seront consultables par le public sur le site internet dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7368>

Le commissaire enquêteur siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de THONNANCE-LES-MOULINS

- le mercredi 05 août 2026 de 15 h à 18 h,
- le vendredi 04 septembre 2026 de 15 h à 18 h,
- le samedi 03 octobre 2026 de 09 h à 12 h,
- le samedi 17 octobre 2026 de 09 h à 12 h,
- le mercredi 21 octobre 2026 de 15 h à 18 h.

La réunion publique d'ouverture aura lieu **le vendredi 24 juillet 2026 à 18 h** à THONNANCE-LES-MOULINS. La date de la réunion publique de clôture est le mercredi 07 octobre 2026 à 18 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur ce même site internet.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société CEPE COTE MORET. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.